

Composition

- CAPA présidée par Mr Le Recteur
- 2 élus agrégés HC (1 FSU et moi-même)
- Présence d'un IA/IPR de Physiques/Chimie en qualité d 'expert
- Présence de Mr André (FSU Supérieur) en qualité d'expert

Préambule

- Pas de déclaration préliminaire
- Remarques de ma part :
 - Je regrette la non représentativité de la CAPA avec le faible nombre de représentants élus et l'absence de nombreux syndicats
 - Pour les candidatures proposées certaines sont relativement « jeunes » alors que de nombreux candidats bien placés sont proches de la retraite et auront du mal à être promues lors des prochaines sessions.
 - Pour de nombreux postulants au V1 (14 cas) la candidature n'a pas pu être retenus car leur poste (STS, CPGE) n'est pas clairement étiqueté « supérieur » avec arrêté de nomination ministériel.

Réponses de Mr Le Recteur : L'âge n'est pas un principe intangible et la commission d'harmonisation mise en place a fourni un gros travail afin d'examiner et de classer les candidatures.

Nombre de candidats

- V1 : 49 non acceptés (voir tableau ci-dessous) ; 67 recevables (38 Sup et 29 2^{daire})

CANDIDATURES IRRECEVABLES	
MOTIFS	NOMBRE
N'est pas affecté sur un poste identifié comme spécifique (CPGE, STS)	14
Ne remplit pas les conditions de fonctions à temps complet durant la même année scolaire	3
Ne remplit pas les fonctions de formateur au sens du décret n°2015-885 du 20 juillet 2015	11
Ne remplit pas la condition de 8 ans de fonctions particulières au 01/09/2017	6
Absence de services éligibles (pas de déclaration de missions et rien dans le CV)	15
TOTAL	49

- V2 : 105 promouvables (dont 30 V1 et V2)

Avis du recteur

- V1 : Exc 11 ; TS 17 >> **28 proposés**
- V2 : Exc 3 ; TS 19 >> **11 proposés**

Parité	Promouvables (en %)	Proposés (en %)
V1	Femmes :30 Hommes :70	Femmes :25 Hommes :75
V2 (après modification de la CAPA)	Femmes :36 Hommes :64	Femmes :36 Hommes :64

Points débattus par la CAPA

- Mr Le Recteur refuse par principe de modifier les avis émis en précisant que ceux-ci ont été attribués après un gros travail de la commission d'harmonisation.

- Afin de mieux respecter la parité, il est proposé par le rectorat de « remonter » 2 candidates dans le V2 qui passent des positions 12/13 (non proposées) à 10/11 (proposées) tout ceci à égalité de points avec les candidats masculins.
- La FSU propose d'invertir les avis rectoraux (Exc/TS) de 2 candidats du supérieur ayant des dossiers de qualité équivalente afin de favoriser un candidat plus âgé. >> Proposition acceptée au départ.
- Ce changement aurait modifié l'ordre des candidats au V2 et déséquilibré la parité obtenue précédemment, au final il a été décidé de ne pas inverser les candidats du supérieur.

Bilan : Lors de cette CAPA, seules des inversions de candidats masculins/féminins ont été apportées afin de mieux respecter la parité.

Serge Chenal Elu CAPA Agrégé SGEN/CFDT